



ANNEXE FINANCIER 2021/2022

A - ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Prix uniforme	15.20 €
Football à Effectif Réduit (U8/U9 – U10/U11)	7.10 €
Football à 8 (U12/U13)	11.20 €
U6/U7	Gratuit

B - AUTORISATIONS

Match avec une équipe étrangère	38.00 €
Homologation d'un tournoi (non transmission de la demande dans les délais)	39.00 €

C - AMENDES - PENALITES FINANCIERES :

Licence manquante	
>Compétitions Départementales	8.00 €
Absence de saisie de résultat sur Internet du club recevant « par match »	5.00 €
Feuille de match (retard, irrégulière, etc.)	
>Compétitions Départementales	9.50 €
Feuille de match Informatisée (2 ^{ème} non-utilisation)	100.00 €
Non-envoi feuille de match après deux réclamations	52.00€
Etablissement feuille de match de complaisance	200.00 €
Fraude (montant minimum)	200.00 €
Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu	50.00 €
Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié	100.00 €
Absence à l'Assemblée Générale du District	par voix 10.00 €
Refus de régler un arbitre officiel désigné	45.00 €
Réserve ou réclamation, demande d'évocation fondée, club fautif	50.00 €



Réserve ou réclamation, demande d'évocation fondée club obtenant gain de cause, remboursement de	43.50 €
Annulation de l'engagement après parution des calendriers	150.00 €
Non-retour des trophées, Challenges ou restitution en mauvais état	155.00 €
Infraction au statut des éducateurs (article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) > Par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière	30.00 €
Demande de Délégué (y compris les matchs sensibles)	
Hors délais (moins de 15 jours à 48h00 avant le match) : Amende au club demandeur	46.00 €
Hors délais (moins de 48h avant le match) : Amende au club demandeur	85.00 €
Absence non excusée d'un club en Commission de 1 ^{ère} instance	100.00 €
Absence non excusée d'un club en Commission de 2 ^{ème} instance	100.00 €
Absence non excusée d'un club appelant en Commission de 2 ^{ème} instance	150.00 €

D - FORFAITS :

1. - Championnat :

Seniors du Dimanche après-midi, Féminines Seniors, CDM, Anciens, +45 ans, +55ans, Futsal, Jeunes masculins et féminins

1er forfait	40.00 €
2ème forfait	40.00 €
3ème forfait induisant le forfait général	100.00 €
Forfait général (avisé par courrier du club)	100.00 €
<i>Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat</i>	<i>100.00 €</i>

2. - Coupes :

>Compétitions Départementales :

Phase finale	
Jusqu'au Huitième de finale	40.00 €
Quart de finale	250.00 €
Demi-finale	300.00 €
Finale	500.00 €



E - FRAIS DE DOSSIERS :

Réserves et réclamations (Compétitions Nationales)	100.00 €
Réserves et réclamations (District et Ligue)	43.50 €
Appels Ligue et Districts (Comité d'Appel - hors discipline)	64.00 €
Appels Ligue et Districts (Commission d'Appel - discipline)	125.00 €
Appels FFF (discipline ou hors discipline)	150.00 €

F - OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE :

Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30.00 €
Par avertissement	8.00 €

G - AMENDES SUITE A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Clubs	
1 match de suspension de terrain avec sursis	17.00 €
2 matches de suspension de terrain avec sursis	34.00 €
de 1 match ferme à 2 matches fermes de suspension de terrain inclus	85.00 €
de 3 matches fermes à 5 matches fermes de suspension de terrain inclus	170.00 €
6 mois fermes de suspension de terrain	320.00 €

H - INDEMNITES :

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres, Arbitres-Assistantset Arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football et ses Districts :

Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km et au-delà	46.00 €
A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	30.00 €
* Pour les matchs de U16	25.00 €
* Pour les matchs de U14	20.00 €

Futsal :

Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage	46.00 €
A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)	15.00 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football et ses Districts :

N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms	46.00 €
N°2. Officiel se déplaçant au-delà de 50 kms	52.00 €